
**Rapport de la commission du Conseil communal d'Yverdon-les-Bains
chargée de l'examen du préavis PR16.15PR
concernant
les jetons et indemnités diverses des membres du Conseil communal et
de son Bureau pour la législature 2016-2021**

Madame la Présidente,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

La Commission a siégé le 6 juin 2016 à l'Hôtel de Ville.

Elle était composée de Mesdames et Messieurs Claire-Lise RICHARD, Steves BUCHS, Nicolas DURUSSEL, Thierry GABERELL, David GRANDJEAN, Pierre HUNKELER et du soussigné Bart WIND, désigné rapporteur. M. Bexhet HALIMI était excusé.

Le Bureau du Conseil communal était représenté par Mme Catherine CARP, Présidente, M. Stéphane BALET, 1er Vice-président, M. Pascal GAFNER, 2ème Vice-président, Mme Christine MORLEO, secrétaire ainsi que de Mme Anne LEUENBERGER, secrétaire adjointe.

Nous remercions nos collègues du Bureau pour leurs explications et argumentations.

Présentation du sujet par le Bureau et déterminations de la Commission

En préambule, Mme la Présidente du Conseil communal Catherine CARP tient à présenter ses excuses à la Commission par rapport au retard pris dans le processus qui, au final, avait pour objectif la présentation du préavis par la Municipalité.

Le préavis est finalement parvenu le jour même aux commissaires, par email.

Ce sont des interrogations liées aux conditions d'engagement du secrétariat du Conseil (la secrétaire et la secrétaire adjointe sont en partie soumises aux règles définissant le statut du personnel communal) et donc à la répartition des responsabilités entre l'Exécutif et le Législatif en la matière, qui ont conduit à certains retards dans les discussions. Au moment où la Commission siégeait, les questions soulevées n'avaient pas encore toutes trouvées de réponses.

Il n'en demeure pas moins que notre Conseil doit adopter le présent préavis avant la fin de la législature et, tel que présenté, le préavis permet d'aller de l'avant.

Le préavis mentionne et explique les différentes augmentations de jetons et indemnités qui sont proposées. En cas d'acceptation de tous les nouveaux montants, un calcul détaillé – explicité aux commissaires et incluant les élections à venir ainsi qu'une estimation du nombre de votations et autres événements envisageables - permet d'évaluer l'augmentation du budget de fonctionnement du Conseil, sur les cinq années de la législature, à moins de Fr. 20'000.-

Les commissaires souscrivent aux arguments donnés par le Bureau et trouvent notamment qu'il est normal que :

- l'indemnité du Président soit supérieure aux indemnités versées aux autres personnes engagées de manière ad-hoc par le bureau électoral
- l'indemnité versée à un Conseiller communal qui prend des responsabilités pour assister le bureau électoral soit supérieure à l'indemnité versée au personnel ad-hoc
- le travail interne réalisé par la COGE soit mieux reconnu et indemnisé

Au chapitre du secrétariat du Conseil communal, les commissaires sont unanimes pour souligner l'excellence de la prestation dont nous bénéficions. Les commissaires regrettent que les revendications et alertes régulières de surcharge du secrétariat émises par les différents Bureaux qui se sont succédé ces dernières années, n'aient pas encore été entendues par la Municipalité. La dotation du secrétariat reste à un ETP, ce qui est largement insuffisant au regard des tâches à accomplir.

En début de la prochaine législature, une adresse mail sera définie pour chaque Conseiller communal sur un serveur hors Commune. Les documents seront mis à disposition sur ce serveur et permettront un meilleur travail en groupes. Chacun pourra toutefois définir une redirection des messages qui lui seront envoyés, vers sa messagerie habituelle. L'indemnité de Fr. 100.- versée aux Conseillers communaux qui souhaiteront ne plus recevoir les documents papier, en plus des coûts du serveur dédié, seront à peu près compensés par les économies ainsi réalisées (impressions, envois, affranchissements). Un formulaire nous parviendra prochainement pour permettre d'y inscrire nos choix et configurations individuels.

Conclusions

Le rééquilibrage proposé des indemnités de notre parlement de milice est correct de l'avis de la commission. Les montants concernés sont faibles si on les met en relation avec les projets et activités d'une ville de plus de 30'000 habitants. L'augmentation proposée des jetons et indemnités devrait se solder par une augmentation globale inférieure à Fr. 20'000.- pour l'entier de la législature.

La Commission déplore que les indemnités du secrétariat du Conseil autres que celles qui concernent le dépouillement des scrutins, ne figurent pas dans le présent préavis. La Commission émet le vœu qu'une proposition soit rapidement soumise au Conseil au sujet de ces indemnités et de l'augmentation de la dotation du secrétariat pour l'adapter à l'ampleur des tâches actuelles.

C'est à l'unanimité des membres présents que la Commission vous propose, Mesdames et Messieurs, chers collègues, d'accepter les articles 1 et 2 tels que présentés dans le préavis municipal.



Bart Wind, 1^{er} membre rapporteur